

## **Sinistres extraordinaires 1998**

21.07.1998: LU

### **Orage de grêle à Lucerne**

Un orage de grêle d'une violence exceptionnelle a balayé le 21 juillet 1998 la ville de Lucerne et une partie de ses environs. En quelques minutes, les grêlons de la taille de pruneaux, les rafales de vent tempétueux et les inondations ont causé des dommages immenses aux bâtiments, aux voitures et aux jardins. Cet orage de grêle qui s'étendait de la région de Schwarzenberg et Malters à celle de Meggen et Adligenswil en passant par Kriens, Horw et Lucerne, a été le plus grand sinistre dû aux éléments naturels que l'Etablissement cantonal d'assurance de Lucerne ait jamais eu à indemniser. De la taille des grêlons – comparables à des noix et à des pruneaux – on peut déduire que leur vitesse d'impact dépassait les 100 km/h et les rafales de vent étaient si violentes que même les surfaces verticales des bâtiments n'ont pas été épargnées.

Ce sont la ville de Lucerne ainsi que Kriens et Schwarzenberg qui ont été les plus sévèrement touchés par la grêle. Dans cette zone, 49 % des bâtiments ont été endommagés, alors que la proportion est de 27 % dans les régions périphériques de Malters, Horw, Meggen et Adligenswil. Le phénomène a pratiquement épargné le reste du canton.

L'aspect des dommages – stores et auvents détruits, fenêtres de toiture et verrières brisées, toits plats déchiquetés, tuiles cassées, tôles cabossées - illustre bien l'extraordinaire violence de ces forces de la nature qui n'ont d'ailleurs pas épargné les façades non plus. Des dommages consécutifs ont été causés par les arbres déracinés ou brisés, ainsi qu'en raison de l'engorgement de canalisations.

*Source: rapport de gestion 1998 de l'Etablissement cantonal d'assurance de Lucerne*